



Ensemble à Coignières



Inauguration du Multi-accueil et du centre de PMI

**Coignières,
Ville amie des tout-petits**



La vidéo-protection

Au service de la prévention et de la sécurité en Ville





Sommaire

www.coignieres.fr

En Ville

- Emploi : une journée de rencontre entre l'offre et la demande
- Le centre de PMI et le multi-accueil « Arc-en-Ciel » inaugurés
- Rencontre avec la nouvelle directrice du CCAS et de la RPA
- La vidéo-protection au service de la sécurité des Coigniériens
- Vos prochains rendez-vous et sorties

Du côté des Jeunes

- L'école à mon rythme, avec des activités périscolaires variées !
- Un accompagnement éducatif et extrascolaire de qualité
- Deux nouvelles directrices à la tête des établissements

_____	4
_____	7
_____	12
_____	14
_____	16



_____	18
_____	18
_____	20



_____	22
_____	23

Seniors

- Un planning chargé pour les retraités
- Une action de sensibilisation à la prévention routière

Finances

_____	25
-------	----

- Budget 2014 : Priorité à la réduction des dépenses de fonctionnement

Passions & talents d'ici

_____	26
-------	----

- Babacar Diop, un virtuose du sprint

Vu à Coignières

_____	27
-------	----

- Les derniers événements en images

Environnement

_____	30
-------	----

- Un vignoble et un rucher en Ville

Télex

_____	31
_____	32
_____	33
_____	34

- Les infos en bref
- Bienvenue aux nouveaux commerçants
- Les décisions municipales majeures
- Le Carnet des Coigniériens

Directeur de la Publication : Henri Pailleux
Directeur-adjoint : Ali Bouselham
Rédaction et photos : Service Communication
Maquette et impression : Moutiers Impressions
Dépôt Légal : Novembre 2014



Ensemble, mobilisons-nous pour l'avenir de Coignières

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le 1^{er} janvier 2013, Michel Jau, Préfet des Yvelines, créait une communauté de communes Coignières-Maurepas et il rattachait celle des Etangs à celle de Plaines et Forêts d'Yveline. Un an après, le 15 janvier 2014, Erard Corbin de Mangoux, nouveau Préfet des Yvelines, revenait sur la décision de son prédécesseur en rattachant Auffargis et Saint-Léger-en-Yvelines à Plaines et Forêts d'Yveline, et **Coignières et Maurepas à la Communauté de Communes des Etangs. Une communauté de communes de 38.000 habitants, à taille humaine.**

Neuf mois plus tard, soit début septembre, le Préfet de la Région Ile-de-France publie un projet de réorganisation territoriale, intégrant **Coignières et Maurepas dans une communauté de communes de 800.000 habitants à cheval sur l'Essonne et les Yvelines !**

Une véritable folie que j'ai dénoncée lors d'une interview de 30 minutes sur TVFIL 78. Je vous invite à la visionner sur le site internet de notre chaîne locale (www.tvfil78.com) et vous découvrirez ce que je pense de cette affaire et de la réorganisation territoriale.

Il s'avère que le projet du Préfet de Région n'est accepté par aucun des élus concernés, toutes classes politiques confondues. Il y a donc de fortes chances que le Préfet de Région revoie sa copie et, dans cette hypothèse, nous pourrions être rattachés avec Maurepas à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY), augmentée de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux, avec pour conséquence l'éclatement de notre communauté de communes des Etangs.

Une hypothèse à laquelle je ne peux souscrire et, dans le droit fil de cette position, la communauté de communes des Etangs vient de créer une **association de défense** que j'ai l'honneur de présider. Notre objectif est de la sauver dans le cadre d'associations communales regroupant dans chacune de nos 5 communes, majorité et opposition.

Sur cette affaire d'intérêt général pour Coignières, Didier Fischer et « Coignières Pour Tous » s'associent à « Coignières Démocratie » pour sauver notre fiscalité qui pourrait doubler, et pour conserver le maintien du sol pour faire barrage à des projets immobiliers que nous ne souhaitons pas. Aussi, nous avons décidé d'organiser :

- **Une grande réunion publique, le vendredi 5 décembre prochain, à 20h30 à l'Espace Alphonse Daudet pour vous informer ;**
- **Une consultation populaire le dimanche 7 décembre de 8h à 20h.** Elle sera organisée comme une élection municipale, au sein des deux bureaux de vote (Mairie et Ecole Gabriel Bouvet) ;
- Une distribution en porte-à-porte d'un matériel de vote au nom de chaque électrice et électeur, réalisée par un binôme d'élus de « Coignières Démocratie » et de « Coignières Pour Tous ». Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil et **de venir voter, car votre participation sera déterminante auprès du Préfet de Région.**

Avec l'automne, toutes les feuilles d'impôts (Taxe d'Habitation et Taxe Foncière) sont tombées. Bien que nous soyons menacés **d'asphyxie financière**, avec la baisse très importante des dotations de l'Etat et des charges nouvelles comme les rythmes scolaires, nous avons décidé de ne pas augmenter notre fiscalité avec des taux parmi les plus faibles des Yvelines, et de 9,64 % inférieurs à ceux de 1984.

Avec mes sentiments très cordiaux,
Le Maire
Henri Pailleux



Forum

Une journée dédiée à

Pour la 12^e année consécutive, la Ville réitère son offensive en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle de ses concitoyens en organisant la Journée de Recrutement.

C'est ainsi que les Salons Antoine de Saint-Exupéry ouvriront leurs portes aux candidats à la recherche d'un emploi, le jeudi 20 novembre de 9h30 à 17h.

Véritable levier au service de l'emploi, cette opération s'illustre par la signature annuelle de plus de 80 contrats d'embauche.

Un dispositif « gagnant-gagnant », tant pour les demandeurs d'emploi que pour les recruteurs locaux.

Un large éventail de postes à pourvoir

Chaque année, plus de 1.000 personnes sont accueillies par le maire-adjoint en charge de l'emploi, Jean-Pierre Sevestre, et le personnel du service Economie et Emploi de la Ville, pour prendre part à la *Journée de Recrutement*.

Sur place, les candidats ont l'opportunité de rencontrer en direct les employeurs potentiels, dans de nombreux secteurs d'activités : commerce, services aux entreprises et aux particuliers, restauration, automobile, informatique, sécurité, transports... Près de 40 employeurs sont attendus pour proposer leurs offres.

Des entretiens en direct et des conseils personnalisés

Des rencontres se déroulent alors tout au long de la journée avec les recruteurs. Aussi, les candidats à la recherche d'un poste, tout juste diplômés, ou en quête de reconversion professionnelle, sont invités à se munir de leur CV.

Autre atout de ce forum, les postulants peuvent bénéficier de conseils avisés de professionnels et experts, issus notamment de Pôle Emploi et de la Mission



l'emploi

Locale d'Elancourt, destinés à valoriser leur profil et leurs compétences.

A noter : Afin de répondre à la forte affluence de visiteurs et étendre la capacité de stationnement des véhicules, un parking de délestage sera mis à disposition à la Gare SNCF de Coignières (5 minutes à pied).

Contact : Service municipal Economie et Emploi
01 30 13 17 66 - emploi@coignieres.fr



4 conseils pour optimiser vos entretiens

1 - Définissez votre projet professionnel

En tenant compte de vos acquis, connaissances et expériences, déterminez précisément vos aspirations et vos souhaits : secteur et type d'activité, métier recherché...

Définissez ensuite précisément l'objectif de votre venue : recherchez-vous un emploi précis, des renseignements sur un métier ou un secteur d'activité... ceci vous garantira une visite profitable.

2 - Valorisez votre parcours

Dressez la liste de vos atouts et points forts : études, formations, stages, expériences professionnelles et/ou associatives, compétences, qualités personnelles..., l'objectif étant de mettre ces points forts en adéquation avec votre projet professionnel. Parallèlement, munissez-vous d'une dizaine d'exemplaires de votre CV, fraîchement actualisé, que vous pourrez remettre aux recruteurs rencontrés.

3 - Anticipez et préparez vos entretiens

Pour renforcer votre pertinence face aux recruteurs, préparez vos entretiens en simulant, par exemple face à des proches ou des amis, la présentation orale de votre candidature. La durée des entretiens étant relativement courte, ayez présent à l'esprit un argumentaire qui synthétise en quelques minutes votre parcours, vos projets et vos motivations.

Le jour du forum, soignez votre tenue vestimentaire, tout en restant naturel, souriant et dynamique.

Dans certains secteurs ou métiers, le port du costume-cravate ou du tailleur sont de rigueur : la connaissance de ces codes sera appréciée des recruteurs.

Enfin, n'hésitez pas à vous informer en amont sur les entreprises présentes (métiers, implantations, effectifs...) : elles seront sensibles à l'intérêt et à la motivation que vous démontrez pour les intégrer.

4 - Agissez avec priorité

Dès votre arrivée, privilégiez en priorité les stands qui vous intéressent.

Notez les informations échangées (contacts, RDV éventuels, actions futures à mener...) et conservez les cartes de visites collectées pour relancer vos interlocuteurs.

Au bout de dix jours, il sera judicieux de rappeler ces contacts pour connaître la réponse apportée à votre candidature et proposer éventuellement un entretien plus approfondi.

Coignières Aide à l'Emploi



Vos CV anonymes mis en ligne à destination des recruteurs locaux

Partenaire direct des entreprises et commerces de la Ville, « Coignières Aide à l'Emploi » - anciennement dénommé « Cellule Emploi » -, assure l'interface entre les Coignériens demandeurs d'emploi et les entrepreneurs à la recherche de personnel.

Ce service d'accompagnement personnalisé innove avec la mise en place d'une banque de CV anonymes en direction des recruteurs locaux.

C'est nouveau : le service municipal « Coignières Aide à l'Emploi » met l'accent sur le numérique en proposant dorénavant aux Coignériens **la mise en ligne anonyme de leur CV sur le site de la Ville**, à destination des recruteurs, selon un classement par secteurs d'activité et typologie de contrats : candidatures classiques / jobs étudiants / formations, stages & alternance.

Les CV diffusés sont volontairement anonymes, afin de protéger les données personnelles et favoriser la non-discrimination à l'embauche, dans le respect des critères d'objectivité et de déontologie.

Les recruteurs intéressés par les profils en ligne sont invités à contacter la responsable de cet espace dédié à l'emploi, qui leur communiquera les coordonnées des personnes concernées.

Toutes les entreprises et enseignes de la ville bénéficieront en amont d'une information sur ce nouvel outil en faveur de leur recrutement.

Parallèlement et dans le même esprit, le service municipal diffuse les offres d'emploi actualisées des recruteurs locaux sur le site de la ville :

www.coignieres.fr / rubrique Emploi et Formation / Marché de l'emploi.

Rappelons que « Coignières Aide à l'Emploi » propose

un espace consultation, doté de nombreux outils : Trois ordinateurs permettant la réalisation des CV et lettres de motivation, avec accès à internet – Téléphone - Petites annonces des journaux nationaux, locaux et de la presse spécialisée - Documentation variée sur les métiers, les secteurs d'activité... - Prise en charge de l'affranchissement des dossiers de candidature.

En outre, des entretiens et un suivi personnalisé sont assurés sur rendez-vous, couplés à des conseils adaptés et ciblés : aide à la conception des CV et des lettres de motivation, orientation vers les organismes de formation, etc...

Enfin, des aides financières complètent l'offre, telles que la bourse municipale au permis de conduire pour les 18-25 ans « Objectif Permis », ainsi qu'un soutien financier au transport.

« Coignières Aide à l'Emploi » est ouvert tous les jours de la semaine, à l'exception du vendredi :

- Lundi et mardi de 13h45 à 17h
- Mercredi de 14h à 19h30
- Jeudi de 9h à 11h30 et de 13h45 à 17h

Contact : 01 30 13 17 66 - emploi@coignieres.fr

Inaugurations

Deux nouveaux espaces au service de la petite enfance



Le 12 septembre, ciseaux en mains, le Maire arborait un large sourire en inaugurant les deux nouvelles structures dédiées à la petite enfance : la Crèche multi-accueil « Arc-en-Ciel » et le Centre de Protection Maternelle et Infantile. Une offre de garde, de soin et de prévention qui répond aux attentes et à la satisfaction de nombreuses familles.

Une offre de garde élargie et modulée

Pour le bien-être et le bien grandir des tout-petits, la Ville renforce et élargit ses capacités de garde collective pour le mieux vivre des familles.

C'est ainsi que le multi-accueil « Arc-en-Ciel », d'une superficie de 300 m², vient d'ouvrir ses portes à 25 bambins âgés de 1 à 4 ans, en complément de la Crèche

Familiale qui accueille 30 enfants de 10 semaines à 4 ans, du lundi au vendredi.

Multi-accueil et multi avantages !

Ouvert en semaine de 8h à 18h, le multi-accueil « Arc-en-Ciel » offre dorénavant aux parents trois possibilités d'accueil -régulier, occasionnel ou d'urgence-



Les responsables de la Croix-Rouge des Yvelines et de Saint-Quentin-en-Yvelines, Anne de la Burgade et Jean-Luc Guislain, sont venus saluer la nouvelle structure d'accueil de la commune, dont leur institution est en charge de la gestion.



selon leurs besoins. Cet équipement est le gage d'une plus grande souplesse de planning de garde, en réponse parfois aux horaires atypiques de certains parents, mais aussi d'une relation individualisée.

Enfin, et surtout fort appréciable, l'accueil des enfants repose sur des tarifs extrêmement modiques, basés sur les ressources et le nombre d'enfants du foyer (barème de Prestation de Service Unique de la Caisse d'Allocations Familiales), incluant la fourniture des couches et des repas équilibrés, qui privilégient les aliments de saison.

L'ouverture du multi-accueil étant tout récent, quelques places sont encore libres pour l'accueil régulier ou ponctuel des tout-petits.

Un projet subventionné à hauteur de 78 %

Dans son allocution, le Maire a rendu hommage aux nombreux acteurs qui ont participé au financement du multi-accueil, dont le coût global s'élève à 665.000 €.

« Mes remerciements s'adressent aux différents partenaires qui ont subventionné à hauteur de 78 % cette réalisation, pour un montant total de 513.000 € : la CAF (285.000 €), La Croix-Rouge (150.000 €), le Conseil Général (72.822 €), la





Région Ile-de-France (60.500 €) et le député Jean-Frédéric Poisson, au titre de sa réserve parlementaire (5.000 €).

Au final, le coût pour la Mairie s'élève à 152.000 €.

« Grâce à cette offre de garde modulable, les parents pourront opter pour l'autre ou l'autre de ces deux structures, selon l'âge et les besoins en terme de rythme et de milieu de vie -familial ou collectif-souhaité pour leur enfant, et au regard de leurs contraintes de vie », s'est félicité l'édile.

Des enfants cocoonés, dans un environnement chaleureux et coloré

Les missions du multi-accueil reposent sur un projet éducatif qui privilégie le développement de l'autonomie psychique et motrice de chaque enfant.

Dans un cadre intimiste, les tout-petits découvrent la vie en collectivité et se préparent en douceur à leur future entrée à l'école maternelle.

Des espaces dédiés aux activités et aux jeux (atelier de peinture et de collage, piscine à balles, trotteurs, camions, jardin extérieur...), aux repas et goûters, au change et aux soins, au sommeil et au repos, ont ainsi été aménagés pour créer un univers propice à l'éveil, à la socialisation et à l'épanouissement de chaque petit protégé.

Une équipe de professionnels qualifiés et expérimentés -médecin, puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants diplômées d'Etat- est présente pour répondre aux besoins des chérubins et leur offrir un environnement confortable et chaleureux, qui réunit toutes les conditions

d'hygiène et de sécurité.

Les enfants souffrant d'un handicap, d'une maladie chronique ou d'une allergie alimentaire, sont par ailleurs accueillis selon un protocole défini avec leurs parents.

Un centre de protection sanitaire optimale, au service des futures mamans et des enfants jusque 6 ans

Cette cérémonie d'inauguration mettait également en exergue le nouveau Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), dorénavant implanté au sein du futur centre médical.







Sur une superficie de 100 m², ce service départemental gratuit accueille les futures mamans et les enfants de moins de 6 ans. Là, dans des locaux spacieux et agréables, un médecin et une puéricultrice assurent des consultations chaque jeudi de 13h30 à 17h30, sur rendez-vous au 01 39 38 21 10.

Une permanence est également tenue par une puéricultrice et une assistante sociale, le vendredi de 10h à 12h.

Ces professionnels veillent au suivi de la grossesse, prépare à la naissance, à la parentalité et à l'organisation du quotidien avec bébé, par l'écoute et le conseil.

Ils guident également dans le choix d'un mode de garde, en lien notamment avec le réseau indépendant d'assistantes maternelles agréées, présent sur la commune.

Enfin, le centre de PMI dispense des soins, dont la vaccination et la pesée régulière des nourrissons, et propose un suivi médical personnalisé des enfants de 0 à 6 ans.

Ouverte depuis le mois d'avril aux résidents, la nouvelle structure est financée par l'emprunt à hauteur de 270.000 €.

A travers ces investissements de choix, la Ville réaffirme sa volonté d'accompagner au mieux les premiers pas des tout-petits, aux côtés de leurs parents, en diversifiant les modes d'accueil et en renforçant ses services de protection sanitaire.

C'est aussi cela une ville solidaire !

Infos pratiques :

- Multi-accueil « Arc-en-Ciel »

30 rue de Neauphle-le-Château

01 34 61 46 31

creche.coignieres@croix-rouge.fr

- Centre de Protection Maternelle et Infantile

3 rue de la Boissière

01 30 49 11 83

Action Sociale

Danièle Lamart : votre nouvelle interlocutrice



***Danièle Lamart est la nouvelle directrice en charge du service des Affaires Sociales et de la Résidence des Personnes Âgées "Les Moissonneurs".
"Ecouter, soutenir, informer et orienter" : voilà le leitmotiv de son action au service des Coigniériens, en lien avec l'adjointe référente, Dominique Cathelin, et son équipe.***

Souriante, accueillante et enthousiaste, Danièle Lamart se déclare ravie de collaborer à la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville, en partenariat avec les institutions publiques (Conseil Général, CAF, PMI, Croix-Rouge, Secours Populaire, Coordination Gériatologique, Sécurité Sociale, Maison Départementale des Personnes Handicapées...), conjointement à la gestion de la RPA.

Un domaine d'activité que la nouvelle directrice maîtrise aisément, puisqu'elle a exercé des fonctions similaires au sein de plusieurs communes yvelinoises en qualité de responsable de centres communaux d'action sociale (CCAS), mais aussi de foyers-logements pour personnes âgées.

Une équipe à votre écoute

Danièle Lamart reçoit les Coigniériens en difficulté, les personnes âgées et/ou handicapées au sein du service

des affaires sociales, pour leur apporter aide et soutien. Deux secrétaires, Valérie Godin et Roselyne Allouard, l'accompagnent dans l'instruction et le suivi des dossiers au quotidien.

Côté RPA, une équipe œuvre chaque jour au service des résidents : Keira Benchenna, Gloria Lemaître et Chantal Vrrard, assistées de Sylvia Fernandes et Jonathan Duquesne en charge du gardiennage, sans oublier Simone Deslandes qui anime chaleureusement et bénévolement les ateliers. Chaque semaine, les locataires peuvent ainsi prendre part à des activités variées : gym douce, chorale, exercices de mémoire, jeux de ballon et de balles pour l'entretien des articulations, jardinage, sorties au restaurant, etc...

Un journal bimestriel de 4 pages, baptisé "L'Echo des Moissonneurs", viendra prochainement renforcer les liens entre les résidents, en proposant un zoom sur la vie de la résidence, avec le programme des animations à venir.

Les principales missions assurées par le CCAS, à votre service :

- > **Instruction des demandes d'aides sociales légales** (Allocation personnalisée d'autonomie, carte d'invalidité, carte de transports, allocation de chauffage, etc...) ;
- > **Aide et écoute** des personnes en difficulté ;
- > **Organisation de séjours en colonies de vacances** pour les jeunes de 6 à 17 ans, et attribution, sur critères de ressources, de **chèques de Noël d'un montant de 40 €** pour les enfants jusque 12 ans ;
- > **Versement de subventions aux associations** à caractère social, sous réserve de la recevabilité des dossiers ;
- > **Transport des seniors et personnes à mobilité réduite**, via le mini-bus CCAS sur réservation téléphonique au 06 10 01 37 47 ;
- > **Animations en direction des seniors** : après-midis dansants, séjours touristiques dans l'Hexagone, banquets, sorties et bons cadeaux de Noël, kermesse de rentrée et barbecue estival de la RPA ;
- > **Octroi d'aides d'urgence** en faveur des personnes en difficulté, sur justificatifs de situation ;
- > **Suivi du maintien à domicile des seniors** (mise en relation avec les associations d'aide à domicile, téléassistance, restauration collective en semaine à la RPA) ;
- > **Gestion administrative et financière de la résidence des personnes âgées "les Moissonneurs"**, qui accueille à ce jour 65 résidents, correspondant à un taux d'occupation de 80 %.

Une relation de proximité en toute confidentialité

Particulièrement attachée à sa mission première au service de l'amélioration des conditions de vie des résidents de tous âges, la nouvelle directrice aime à rappeler que les portes de son service sont ouvertes à chacun des Coigniériens en situation de difficulté sociale, pour leur apporter en toute confidentialité une réponse adaptée

à leurs besoins, dans des domaines aussi variés que la santé, l'isolement, le handicap, l'aide au logement, la précarité... L'objectif étant de tisser une relation de proximité et de confiance avec les résidents, en leur proposant un accompagnement et un suivi ciblés et personnalisés.

Contact : Service des Affaires Sociales

Résidence des Personnes Âgées "Les Moissonneurs"
01 34 61 45 75 – social@coignieres.fr

Kenavo* Dominique !

L'heure de la retraite a sonné pour la directrice du CCAS et de la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs ».

Bretonne de souche et résidente coigniérienne, Dominique Pertuisel a consacré plus de 20 années au service de la collectivité et de ses administrés.

Henri Pailleux et Dominique Cathelin, première adjointe en charge des affaires sociales, ont tous deux rendu hommage à son implication et son action remarquée, lors d'une soirée dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry, le 18 septembre, devant les membres du conseil municipal, ses collègues et partenaires de travail. Le cercle familial est aujourd'hui devenu la pierre angulaire de la nouvelle vie de la jeune retraitée, aux côtés de son mari Pierre, de ses trois enfants et de ses sept petits-enfants, entrecoupée de nombreuses escapades sous les embruns de Brest.

Bon vent, Dominique... ou plutôt beaj vat, hent mat !



* « Au revoir » (expression bretonne)



Vidéo-protection

Pour une tranquillité renforcée

La mise en place de la vidéo-protection était l'un des engagements de l'équipe municipale. Son objectif : doter la Ville d'un nouvel outil de prévention, de tranquillité et de sécurité des lieux, des personnes et des biens. Le but poursuivi n'est pas de surveiller, mais de protéger la liberté d'aller et venir en toute sécurité.

Aujourd'hui, 19 caméras fonctionnant 24h/24 et 7j/7, sont opérationnelles sur le territoire communal.

Gros plan sur l'encadrement de ce dispositif.

Un outil de prévention et de sécurisation

A l'instar de nombreuses villes en France, Coignières est désormais équipée en vidéo-protection par fibre optique.

A travers ce dispositif, qui a reçu l'autorisation préalable de la Préfecture des Yvelines, la Ville souhaite agir en faveur de la tranquillité publique, en renforçant la protection des bâtiments et installations publics et leurs abords, et la prévention des atteintes aux personnes et aux biens.

Une implantation ciblée

Le choix d'implantation des caméras résulte d'un diagnostic de sécurité qui a été réalisé par un cabinet spécialisé, en concertation avec les acteurs de terrain (commissariat d'Elancourt et police municipale). Cette

répartition stratégique s'est portée sur les lieux qui concentrent les plus forts passages, particulièrement en centre ville, ou qui sont majoritairement les plus exposés aux risques potentiels d'incivilités, infractions et dégradations.

Les 19 caméras sont déployées sur 10 sites, dans les secteurs aux abords des établissements scolaires, du village et de son centre commercial, des équipements sportifs et culturels et de la Gare.

Essentiellement dissuasif, ce dispositif de sécurité accompagne les services de police dans leurs investigations lors de dépôts de plaintes pour délits ou gestes d'incivilité, en produisant des éléments de preuve sur réquisition du Parquet.

Le coût total de l'opération, qui inclut notamment le génie civil (terrassement, pose des fourreaux, fibre optique, branchements électriques et raccordement des câbles),

l'acquisition et la pose de 8 mâts de vidéo-protection avec l'installation des caméras, la mise en place d'un poste de contrôle doté d'un serveur indépendant dédié au dispositif de vidéo-protection, s'élève à 224.280 € TTC.

Des garanties pour la protection de la vie privée

Ce système de vidéo-protection s'attache naturellement à concilier la sécurité des citoyens et le respect des libertés publiques et privées.

Concrètement, seuls les espaces publics sont filmés, les zones privées étant irréversiblement masquées. Pour les caméras dédiées aux voies de circulation, le système permet l'identification des plaques d'immatriculation.

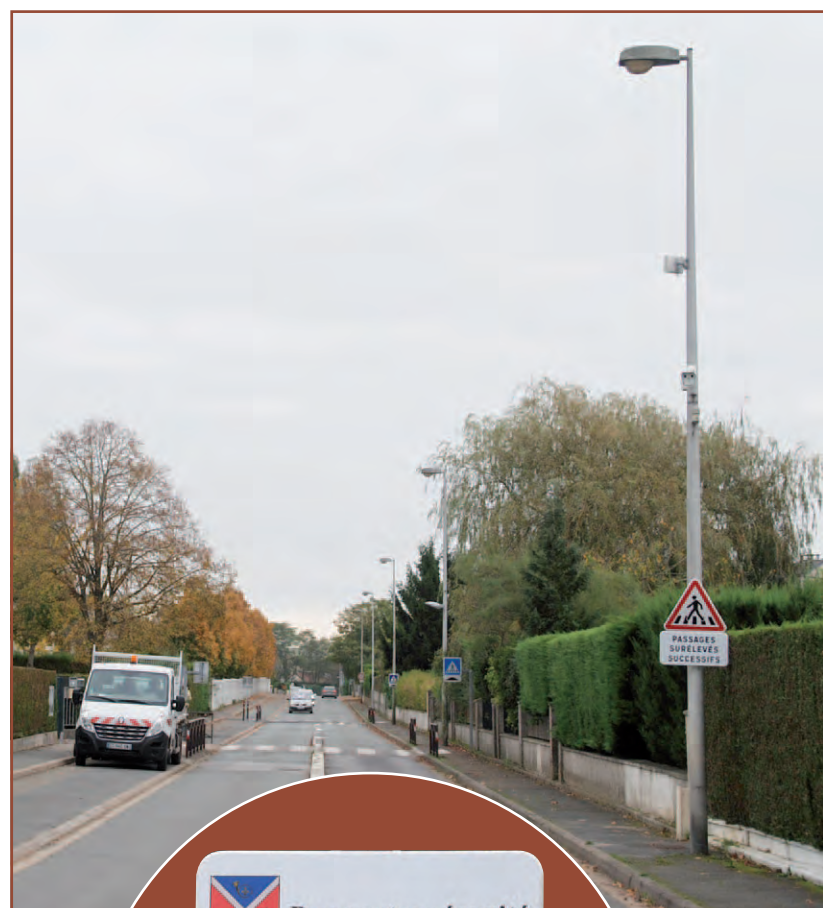
Afin de garantir l'information, 8 panneaux signalant que la commune est placée sous vidéo-protection sont installés en ville. Dès lors, chaque citoyen est réputé informé de la possibilité d'être filmé.

Les données sont stockées sur un serveur protégé, placé dans un local d'exploitation sécurisé. Le contrôle des images est effectué par un nombre restreint d'agents municipaux, habilités et déclarés en Préfecture, et soumis par ailleurs au respect du secret professionnel et à l'obligation de discrétion des fonctionnaires territoriaux. Ces derniers ont par ailleurs reçu au préalable une formation technique et déontologique en la matière.

La durée de conservation des images n'excède pas un mois ; elles sont ensuite automatiquement et définitivement détruites.

Pendant cette période, seul un officier de police judiciaire (OPJ) est autorisé à saisir les enregistrements vidéos, sur réquisition écrite, dans le strict cadre d'une enquête de police.

Enfin, toute personne souhaitant avoir accès aux images la concernant doit en faire la demande auprès du commissariat d'Elancourt, en justifiant d'un intérêt à agir. Dans le cadre d'un dépôt de plainte, la vidéo-protection



Pour votre sécurité

Nous vous informons que la ville de COIGNIÈRES est placée sous vidéoprotection

Loi n°95-73 du 21.01.1995 modifiée et Décret n°96 - 926 du 17.10.1996 modifié
Pour l'exercice du droit aux images s'adresser à :
La Police Municipale au 01 34 61 69 27

constitue alors un instrument d'investigation a posteriori, utile à l'enquête judiciaire et à la recherche de renseignements.

Une lutte contre la délinquance de proximité

Avec l'introduction de cette nouvelle technologie dissuasive et répressive, la Ville conforte son attachement à ses missions de tranquillité publique, en collaboration étroite avec les services de police nationale et ses agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Et, parce que la technique ne remplacera jamais l'homme, cette action vient compléter la prévention effectuée par l'équipe des ASVP aux abords des établissements scolaires lors de chacune des entrées et sorties des écoliers, mais aussi ses indispensables rondes de surveillance qui sont quotidiennement menées sur l'ensemble de la commune. In fine, ce moyen de prévention contribue à renforcer le sentiment de sécurité des concitoyens, et concourt à créer les conditions favorables au maintien d'une cité conviviale, fédératrice d'une vie sociale partagée par tous.



Loisirs et sorties

Vos prochains rendez-vous...

*Spectacles, concerts, manifestations...
Voici le meilleur des événements à ne pas manquer !*

> **Dimanche 23/11 – 17h**



REJOIGNEZ l'Eglise Saint-Germain pour un concert organisé par Les Amis de l'Orgue de Coignières, autour des violonistes Vin et Zung Pham et de l'organiste Emmanuel Hocdé. Des pièces de Bach, Mozart, Albinoni, Haendel, ou encore Brahms auront la faveur des musiciens.

<http://orgue.coignieres.free.fr>

> **Jeudi 27/11 – De 15h à 18h30**

VENEZ ÉVOLUER sur le dancefloor des Salons Antoine de Saint-Exupéry, lors du prochain après-midi dansant, animé par un orchestre professionnel. Valse, tango, rock, slow, salsa, mambo, twist ou flamenco : ce rendez-vous mensuel attire chaque mois plus de 200 danseurs yvelinois.

Entrée : 14 €, incluant une boisson chaude ou fraîche



> **Samedi 6/12
et Dimanche 7/12 – 17h**

RÉSERVEZ vos places pour applaudir les artistes de la Compagnie de l'Elixir, en résidence au Théâtre Alphonse Daudet, qui présenteront deux pièces joyeuses, drôles et enlevées : « La Farce du Cuvier » et « La Farce de Maître Pathelin ». Jubilatoire !

www.theatrealphonsedaudet.fr

01 30 62 36 00

Tarif unique : 6 €



> Mardi 16/12 – 20h45

SAVOUREZ l'élégance et la grâce du Jeune Ballet Européen qui évoluera avec volupté et audace sous les projecteurs du Théâtre Alphonse Daudet, révélant une multiplicité de styles chorégraphiques, de techniques et de sensibilités réunis autour du spectacle « *Puzzle* ». Magique, tout simplement.

www.theatrealphonsedaudet.fr

01 30 62 36 00

Entrée : 20 € (tarif normal), 17 € (tarif réduit),
9 € (-18 ans)

> Jeudi 1^{er}/01/2015 - 17h

VENEZ VIBRER sous les décibels du concert du *Nouvel An*, qui proposera des œuvres de Brahms, Saint-Saëns et Strauss, interprétées avec passion par les musiciens de l'Orchestre Symphonique Alphonse Daudet.

Un rendez-vous placé sous le signe de l'émotion et du plaisir.

www.theatrealphonsedaudet.fr

01 30 62 36 00

Tarif unique : 10 €



> Samedi 10/01 – 17h

PARTAGEZ avec vos enfants, dès l'âge de 2 ans, le merveilleux spectacle de marionnettes qui vous entraînera à la découverte poétique de l'univers, à travers la rencontre d'un petit garçon et de ses grands-parents.

« *J'ai grandi ici* » est un conte initiatique, drôle et enchanteur.

Une douce et jolie parenthèse dans le quotidien.

www.theatrealphonsedaudet.fr

01 30 62 36 00

Tarif unique : 6 €



> Mardi 20/01 – 20h45

RETROUVEZ les comédiens de la Compagnie Viva dans une mise en scène contemporaine de la tragédie *Andromaque*, qui porte toute la musicalité de l'alexandrin de Racine.

Un bijou de finesse et d'intelligence.

www.theatrealphonsedaudet.fr

01 30 62 36 00

Entrée : 20 € (tarif normal), 17 € (tarif réduit),
9 € (-18 ans)





Du Côté des Jeunes



Andrine Vidou, adjointe aux affaires scolaires, et Dominique Cathelin, première adjointe, sont venues saluer les enseignants et leurs élèves, en ce premier jour de classe.

Education

La réussite scolaire, axe prioritaire

Les trois établissements scolaires de la Ville accueillent 535 écoliers et 427 collégiens. Cette rentrée est marquée par l'instauration des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans toutes les classes maternelles et élémentaires, et par l'arrivée de deux nouvelles directrices d'école.

L'école à mon rythme !

Changement de rythme cette rentrée, avec l'ouverture de la classe le mercredi matin et la mise en place des TAP facultatifs, dans le cadre de la réforme gouvernementale.

Concrètement, le temps d'enseignement des bambins de moyenne et grande section de maternelle est réduit de 45 minutes, pour être couplé à des ateliers chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 14h15.

Et c'est avec entrain que 92 % des enfants participent à ces temps d'éveil, de découverte et de relaxation, qui se déroulent autour du jeu, du livre, du jardinage ou encore de la création culinaire.

Un large panel d'activités périscolaires au programme

Les plus grands s'initient à des pôles d'activités

multidisciplinaires, organisés de 13h30 à 16h30, respectivement chaque lundi et jeudi pour les groupes scolaires Gabriel Bouvet et Marcel Pagnol.





Du Côté des Jeunes

Le spectacle vivant, le sport et l'art sont les trois thématiques de ces animations, qui recueillent à ce jour un taux de participation de plus de 80 %, illustrant un intérêt notable auprès des jeunes participants.

A travers ces activités périscolaires, qui s'attachent à favoriser l'accès du plus grand nombre aux ressources communales, la municipalité souhaite susciter l'expression individuelle des jeunes Coigniériens, source d'épanouissement et de développement personnel. Gageons que cette ambition recueille la satisfaction et le succès escomptés.



Favoriser un parcours éducatif optimal et égalitaire

Encourager la réussite scolaire est naturellement un enjeu prioritaire pour la Ville, qui développe un cadre, des conditions et un parcours éducatifs et extrascolaires de qualité sur l'ensemble des temps des enfants et des adolescents, avec la volonté de favoriser l'égalité des chances.

De nombreux services et actions sont ainsi initiés en direction des parents, permettant en outre de concilier leur vie familiale et professionnelle :

- Mise en place d'un **barème de quotient familial**, modulé selon les revenus des foyers et applicable aux services municipaux ;
- **Gratuité des affaires scolaires** pour tous les élèves, tout au long de leur parcours scolaire du CP au CM2 ;
- **Accueil périscolaire**, avant et après la classe, ainsi que le mercredi de 11h30 à 12h30 ;
- **Etudes surveillées**, encadrées par un enseignant, de 16h30 à 18h ;
- **Double service de restauration**, composé de menus équilibrés, consultables



Des ateliers périscolaires sont dorénavant couplés au temps d'enseignement.





Du Côté des Jeunes



sur le site de la ville, à la rubrique Enseignement / Au menu du déjeuner ;

- **Mise en place de projets pédagogiques** par classes d'âges sur le temps scolaire : cours de natation et d'équitation, séjour aux sports d'hiver, sorties au Théâtre Alphonse Daudet, activités sportives en partenariat avec les clubs de la ville... ;
- **Attribution de prix et de récompenses** destinés à encourager les élèves et étudiants méritants (dictionnaires de français et anglais, calculatrices scientifiques, clés USB et bons d'achats) ;
- **Octroi de bourses d'études** pour les collégiens, lycéens et étudiants, sur critères de revenus ;
- **Ecole des Sports** pour les 3-11 ans après la classe ;
- **Ateliers Théâtre** pour les enfants et ados en partenariat avec le Théâtre Alphonse Daudet, chaque mercredi, avec la création in fine d'un spectacle ;
- **Programmation de loisirs, animations et sorties**, pour les enfants et ados, tout au long des vacances scolaires, au sein des structures d'accueil (Centre de Loisirs La Farandole et Accueil Jeunes) ;
- **Financement du permis de conduire** à hauteur de 800 € et 700 €, pour accompagner l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans.

Nouveau : Dans un souci de simplification, le service des Affaires Scolaires propose dorénavant une facture mensuelle unique de ses services (accueil périscolaire, restaurant scolaire, études surveillées, classe de neige et TAP).



Bienvenue à Laëtitia Da Silva et Camille Paillargue

Dans les écoles, les enfants ont immédiatement adopté leurs nouvelles maîtresses et directrices d'école, Laëtitia Da Silva à l'école maternelle Gabriel Bouvet, et Camille Paillargue à l'école élémentaire Marcel Pagnol.

Professeur des écoles depuis 5 ans, **Laëtitia Da Silva** ne cache pas son enthousiasme d'enseigner à Coignières, dans un établissement « **agréable, fonctionnel et bien équipé** », et de préciser : « **Suivre l'acquisition des premiers apprentissages, l'évolution et l'épanouissement des tout jeunes enfants de 3 à 6 ans est un réel bonheur pour moi, car c'est une classe d'âge que j'affectionne tout particulièrement** ».

Chargée de l'encadrement de 4 classes, Laëtitia Da Silva et son équipe d'enseignants sont extrêmement attachés à prévenir et pallier les éventuelles difficultés des enfants, en organisant notamment des ateliers de remédiation, par petits groupes d'élèves après le déjeuner.

Au nombre des projets de la nouvelle directrice, l'éveil par les sens, qui permet notamment aux jeunes enfants de construire leur identité et de se familiariser avec le monde environnant, sera décliné à travers plusieurs activités, jeux, créations et sorties.

Professeur depuis 10 ans, **Camille Paillargue** est, pour sa part, une spécialiste de l'aide apportée aux élèves en grande difficulté, ayant exercé pendant plusieurs années au collège dans des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Les stratégies destinées à remédier aux difficultés des enfants sont donc une des compétences qu'elle veille à appliquer dans son établissement. Une aide personnalisée en maths et français est ainsi apportée par petits groupes d'élèves sur des travaux autonomes ou dirigés, à raison de deux séances hebdomadaires.

Côté innovation, la nouvelle directrice souhaite créer un site d'école, qui permettra aux parents de découvrir et apprécier les activités et les réalisations de leurs enfants, à partir d'un code d'accès.

Très prisée des écoliers, la chorale fera prochainement son entrée parmi les animations mises en place, ainsi

La rentrée 2014-2015 en chiffres

Groupe scolaire Gabriel Bouvet

4 classes maternelles – 117 élèves
8 classes élémentaires – 210 élèves

Groupe scolaire Marcel Pagnol

3 classes maternelles – 85 élèves
5 classes élémentaires – 123 élèves

Collège de la Mare aux Saules

17 classes de la 6^e à la 3^e – 427 élèves



Du Côté des Jeunes



**Camille Paillargue, en haut,
et Laëtitia Da Silva, parmi leurs élèves.**



que la création d'un jardin pédagogique dans la cour de l'école.

« Tous ces projets contribuent à créer une relation de partage et de complicité entre les enfants, qui renforce le sentiment d'appartenance et l'estime de soi, forts bénéfiques à leur épanouissement », explique Mme Paillargue.

Enfin, le développement numérique des écoles, avec la livraison prochaine de tableaux numériques interactifs (TNI), fait le bonheur des professeurs : **« Ces outils permettent en effet au élèves d'appréhender l'apprentissage de façon plus ludique, rendant certains contenus pédagogiques plus accessibles et compréhensibles »**

Nul doute que les petits Coignériens seront sensibles à la forte implication de leurs nouvelles directrices pour accompagner leur scolarité et contribuer à leur bien-être.

La nouvelle année, skis aux pieds !



79 élèves des classes de CM1 des groupes scolaires Gabriel Bouvet et Marcel Pagnol prendront la direction de la station Saint-Michel-de-Chaillole pour un séjour à la neige, du 5 au 21 janvier.

Ski, luge, snowboard... ça va farter !

Et, les parents auront la possibilité de suivre les aventures quotidiennes des jeunes skieurs, grâce au lien interactif mis en ligne sur le site de la ville, coignieres.fr.

La Mairie met à la disposition des enfants le prêt de vêtements et accessoires de sports d'hiver : anoraks, pantalons, combinaisons, gants, bonnets et chaussures.



Nos aînés en action

Demandez le programme !



A Coignières, chaque âge a ses avantages. Et les retraités sont particulièrement bichonnés ! En atteste le programme des sorties et animations qui jalonnnera la saison 2014-2015, dévoilé par le Maire lors du Banquet des Retraités. La vitamine C est vivement conseillée !

Des sorties, des rencontres...

A l'instar des années précédentes, les Salons Antoine de Saint-Exupéry étaient bondés ce samedi 11 octobre : 210 retraités étaient accueillis pour le traditionnel banquet gastronomique, animé par un orchestre professionnel, sur le thème de la musique des années 1940 à 80.

Cette rencontre est l'occasion pour le premier magistrat et l'élue en charge des affaires sociales, Dominique Cathelin, de présenter les divers rendez-vous qui ponctueront l'agenda des seniors au fil des mois prochains. Après la kermesse de la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs », organisée le 16 novembre, les fêtes de fin d'année entraîneront les Coignériens à la Ferme du Bout des Prés, en Vallée de Chevreuse, pour un authentique déjeuner « nature », suivi d'un spectacle de cabaret, le 4 décembre.

Cerise sur le gâteau, un bon d'achat de Noël, à valoir auprès des enseignes partenaires de l'opération, viendra parfaire ces festivités.

Et des voyages !

Au printemps, une escapade touristique et gastronomique de trois jours, au cœur du Quercy et du Périgord, sera organisée en deux sessions pour tous les retraités, du 4 au 6 mai, puis du 11 au 13 mai 2015.

Enfin, toujours au chapitre des voyages, les cinquantenaires auront l'opportunité de découvrir les multiples facettes de l'Autriche, à travers un séjour qui conjuguera culture, art, histoire, musique et gastronomie, du 14 au 21 avril et du 27 mai au 3 juin.

Croisière sur le Danube, visite des villes mythiques de Salzbourg et de Vienne, concert de valses sous les lustres



Du Périgord verdoyant et vallonné...



du Palais Impérial de la Hofburg, immersion dans les somptueux alpages tyroliens : voilà quelques-uns des temps forts de ce circuit touristique, proposé à un tarif préférentiel. Autant dire que les réservations pour ces deux dates ont été prises d'assaut.

Tous ces temps de partage et de convivialité n'ont qu'une ambition : permettre, au fil des ans, aux retraités anciens et nouveaux, de tisser des liens et des relations amicales qui contribuent à favoriser un esprit de bien vivre ensemble, auquel la commune est attachée.



...aux charmes de l'Autriche.



Prévention routière **Les + 60 ans sensibilisés**



À Coignières, un résident sur cinq est âgé de plus de 60 ans.

Population en proportion croissante, les automobilistes seniors sont de plus en plus nombreux sur les routes et sont particulièrement exposés en terme d'accidentologie. Face à ce constat, et à l'instar des opérations déjà menées auprès des jeunes Coigniériens, la Municipalité a souhaité accorder une attention toute particulière aux conducteurs de plus de 60 ans en les sensibilisant, à leur tour, aux dangers de la route.

30 conseils de sécurité autour de thèmes ciblés

Tous les retraités de la Ville ont ainsi été conviés à assister au spectacle pédagogique « *Les seniors du volant... dans leurs merveilleuses machines* », le 30 septembre dernier au Théâtre Alphonse Daudet, avec les comédiens de la compagnie « Double Z ».

Initiée par le maire-adjoint Jean-Pierre Sevestre, en collaboration avec Abed Boudjemaa, animateur-prévention



Seniors

Prévention routière Les + 60 ans sensibilisés



au sein de la Police Municipale, l'opération a réuni plus d'une centaine de seniors. L'objectif était de les sensibiliser, mais également de les responsabiliser aux risques de la conduite automobile, sans culpabilisation.

Pour cela, les comédiens ont misé sur l'humour et l'interaction avec leur public. Ils ont ainsi dispensé aux seniors quelque 30 conseils de sécurité et de prudence sur les routes, en leur rappelant les fondamentaux à ne pas négliger, tels que les tests de vue et d'audition, ou encore les risques de somnolence liés à la prise d'alcool ou de médicaments...

Vaincre les appréhensions

Attentifs et volontaires, les seniors ont participé dans la bonne humeur et la convivialité aux quiz pédagogiques qui ponctuaient la représentation.

Très réceptifs, ils ont ainsi été alertés sur les plus fréquentes erreurs de conduite.

Source d'appréhension pour nombre de cette catégorie de conducteurs, l'évolution des infrastructures et des règles de conduite (priorités, ronds-points, manœuvres à effectuer, nouveaux panneaux...) a également été évoquée. Ce que confirme l'un des spectateurs, André Vidou : **« Je conduis depuis plus de 50 ans et faire des trajets que je ne connais pas est toujours source d'inquiétude »**. Ce spectacle leur a donc livré de précieux conseils pour mieux appréhender ces situations nouvelles et leur redonner confiance.

Concilier mobilité et sécurité

Pour les seniors, la conduite reste une activité



stimulante et indispensable, qui participe à l'entretien de leur santé physique et mentale. Mais avec l'âge, les capacités diminuent : vision, ouïe et réactivité déclinent, tandis que la prise de médicaments s'accroît le plus souvent. Des facteurs qui modifient progressivement l'aptitude à la conduite et renforcent le sentiment de malaise chez certains seniors au volant.

L'intérêt du spectacle était également de leur rappeler qu'une bonne hygiène de vie et un minimum de préparation en amont permettent de pallier ces déficiences et d'adapter son comportement à ses facultés de conduite.

Titulaire du permis depuis 1962, Charles Valot l'a bien compris et applique déjà bon nombre de ces recommandations :

« Je le reconnais, je ne suis plus aussi à l'aise qu'avant au volant, alors j'évite désormais de prendre la route de nuit et aux heures d'affluence. Et, pour me faciliter la conduite, je me suis équipé avec des technologies de sécurité. Ainsi, je suis plus serein sur la route. »

Au terme de la représentation, le public semblait conquis. Il a d'ailleurs unanimement salué cette initiative et n'a pas hésité à rejoindre les acteurs pour continuer à échanger sur le thème de la sécurité routière.

Dans la bonne humeur et la convivialité, cette sensibilisation des seniors n'avait d'autre ambition que de rappeler les règles et préconisations essentielles à un partage optimal de la route, dans la sérénité, et pour la sécurité de tous.



Budget 2014

Des dépenses optimisées au plus juste

Le budget de la commune est marqué, cette année, par deux grandes orientations : la fin des chantiers majeurs qui préparent la Ville aux défis de demain, et l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement, qui s'attachent à garantir une offre de services qualitative, ciblée et adaptée aux attentes et aux besoins de ses concitoyens.

Achèvement des chantiers d'envergure

Pendant deux ans, la Ville a vécu au rythme de travaux d'envergure, destinés à revitaliser les espaces et équipements publics, pour préparer l'avenir.

Ces investissements mobilisent encore des crédits importants sur le budget 2014.

Il s'agit notamment du paiement des fournisseurs en charge des travaux d'extension et de réhabilitation de l'hôtel de ville, de la halle multisports qui jouxte le Gymnase du Moulin à Vent, du multi-accueil « Arc-en-Ciel » qui vient d'ouvrir ses portes aux tout-petits, du système de vidéo-protection, opérationnel depuis plusieurs semaines sur le territoire communal, sans oublier le nouveau centre médical, dont l'ouverture par les praticiens est attendue pour la fin d'année, et qui abrite le centre de protection maternelle et infantile (PMI).

A ces chantiers majeurs s'ajoutent les travaux de réfection de la rue de Neauphle-le-Château, qui accueille en outre de nouvelles places de stationnement.

Au total, le budget des dépenses d'investissement pour 2014 s'élève à 3.838.060 €.

Une restructuration du système de dotations de l'Etat qui fragilise les finances de la collectivité

Alors que Coignières fait face au gel des dotations institué par l'Etat depuis 2012, la Ville est dorénavant mise à contribution dans le cadre de la loi de finances 2014.

Les communes françaises sont en effet appelées à participer à la résorption du déficit public, à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Cette ponction sur le budget de la collectivité se traduit concrètement par une diminution de sa dotation de fonctionnement de plus de 100.000 €, représentant une baisse de 16 % par rapport à l'année 2013.

A ce déficit de recettes s'ajoute une dépense supplémentaire qui impacte le budget 2014 : la réforme des rythmes scolaires décidée par le Gouvernement.

La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) génère ainsi pour la commune un coût supplémentaire d'un montant de 40.000 € sur le dernier trimestre, soit 120.000 € en année pleine.



Une diminution annuelle et régulière des budgets de fonctionnement

Face à ces nouvelles contraintes budgétaires, extrêmement dommageables aux finances communales, la municipalité disposait de 4 options pour parvenir à ajuster son budget 2014 au regard des contributions qui lui sont dorénavant imposées :

- Augmenter la fiscalité ;
- Supprimer certains services à la population ;
- Revoir sa politique de tarification ;
- Rechercher des sources d'économies.

Soucieuse de privilégier la qualité de vie de ses concitoyens, l'équipe municipale a opté pour la dernière proposition. Parallèlement, elle veille à maintenir inchangés les taux de fiscalité de 2013, qui sont par ailleurs inférieurs de 9,64 % par rapport à l'année 1984, pour le plus grand bénéfice des contribuables coigniériens.

C'est ainsi que depuis trois ans, la Ville astreint les services communaux à une réduction annuelle de leurs dépenses de fonctionnement de 2 %.

Le budget 2014 s'inscrit dans cette continuité et insiste sur la nécessité d'une prise de conscience par tous les agents communaux d'une nouvelle stratégie financière qui repose sur l'indispensable optimisation des dépenses de fonctionnement compressibles.

Sur le terrain, le champ d'application de ces économies s'illustre notamment par la renégociation de tout contrat de maintenance lors de son renouvellement, par une mise en concurrence systématique de toute prestation ponctuelle, par la suppression de toutes dépenses jugées futiles, par la mise en place de mesures d'économies d'énergie, ou encore une gestion optimisée des ressources humaines.

Le maintien et le renforcement de services de qualité

Priorité de la municipalité, tous les services en direction des citoyens du 1^{er} au 3^e âge sont maintenus, grâce à une gestion rigoureuse de ses budgets.

L'offre de prestations se voit même renforcée dans les domaines de la petite enfance, de la prévention/santé et de la sécurité notamment, avec les récentes ouvertures du multi-accueil « Arc-en-Ciel » et du centre de PMI, ou encore l'implantation de la vidéo-protection sur la ville.

Enfin, le budget 2014 marque la volonté de renouveler à l'identique les subventions allouées en 2013 aux associations de Coignières, tout en conservant sa générosité à l'égard d'associations nationales ou organisations humanitaires, pour un coût total de 728.000 €.

Côté chiffres, le volume des dépenses de fonctionnement s'élève à 10.954.375 € pour l'année en cours.



Babacar Diop

Un athlète en or

Avec plus de 4.500 habitants, Coignières abrite un vivier de savoir-faire et de talents.

Cette publication met dorénavant à l'honneur une Coigniérienne ou un Coigniérien, qui s'illustre par ses compétences, son implication ou son dévouement dans une discipline ou un domaine spécifique, ou encore se passionne pour une activité insolite.

Jeune sprinter de haut niveau, Babacar Diop est le premier coup de cœur de cette nouvelle rubrique.

Un joyau du sprint

A tout juste 18 ans et du haut de son 1,94 m, Babacar Diop, athlète de haut niveau Coigniérien, figure parmi les meilleurs cadets mondiaux avec le record de France 2014 du 400m en salle et la meilleure performance française 2013 des cadets sur 200m.

C'est en regardant les championnats du monde d'Helsinki de 2005, que le petit Babacar, alors âgé de 9 ans, découvre l'athlétisme et décide de se lancer sur la piste.

Très rapidement, ses entraîneurs décèlent le fort potentiel du jeune sportif et l'encouragent dans ses performances, au gré de 2 puis 6 séances hebdomadaires au sein de l'Entente athlétique de Saint-Quentin-en-Yvelines (Easqy).

« La persévérance, la rigueur, un bon mental et une hygiène de vie saine sont les clés indispensables pour progresser et réussir », explique Babacar, qui s'entraîne chaque jour assidûment de 17h à 21h.

« Lors des championnats, j'ai également besoin de sentir une certaine pression pour pouvoir me dépasser et donner le meilleur », confie le jeune crack de la ligne droite.

Et le travail porte ses fruits, puisque Babacar Diop s'est récemment illustré au Brésil lors des dernières Gymnasiades -mini-JO du sport scolaire-, en décrochant la 5^e place du 400m en 47"60.

Ajoutons à cette prouesse, une médaille d'or aux championnats de France de relais avec ses camarades

Séance d'entraînement pour Babacar Diop, à droite.



sprinteurs du 4 x 100m juniors, avec lesquels il entretient une belle relation d'amitié et de solidarité.

Un athlète équilibré, tourné vers un podium européen

Encouragé par sa famille et soutenu par ses deux petites sœurs, Babacar privilégie également sa scolarité. Bac S en poche, il poursuit actuellement des études scientifiques à Vélizy, dans la perspective d'exercer le métier d'ingénieur programmeur.

Mais, parallèlement à ses études, qui sont organisées selon des horaires aménagés afin de concilier son entraînement sportif de haut niveau, le jeune Coigniérien a désormais le regard tourné vers les Championnats



Le jeune médaillé Coigniérien au centre.

d'Europe juniors d'athlétisme, qui se dérouleront du 16 au 19 juillet 2015 en Suède.

Entouré de son entraîneur Philippe Lefèvre, qui ne tarit pas d'éloges à son égard, d'une équipe médicale aux petits soins, et d'un équipementier sportif de renom, Babacar Diop affiche, derrière un sourire discret, une humilité sans faille.

A travers ses brillantes performances, qui contribuent de surcroît au rayonnement sportif et international de la France, c'est une année sportive et scolaire auréolée de succès que nous souhaitons à Babacar !



Focus en images sur les derniers événements en Ville

Festival de cannes... à Coignières !



Soleil, verdure et étendue d'eau à forte concentration piscicole : une journée idéale pour taquiner le poisson ! Près de 40 pêcheurs de tous niveaux, amateurs et chevronnés, ont répondu à l'invitation de l'association *Le Joyeux Moulinet* qui organisait sa traditionnelle **Fête de la Pêche** autour de l'étang du Val Favry, samedi 20 septembre.

Au fil de la compétition, les bourriches des pêcheurs se sont allègrement garnies, comptabilisant 286 prises variées : carpes, tanches, gardons, perches et carassins. A l'heure des récompenses, les enfants et ados sont repartis avec un nouveau compagnon -un poisson rouge offert par le club-, tandis que leurs aînés se voyaient offrir des coupes, médailles, matériel de pêche et bons d'achats. Convivial et chaleureux, ce rendez-vous attire chaque saison un nombre croissant de participants néophytes

et avertis. Il contribue de surcroît à la valorisation du patrimoine halieutique de la commune, à la sensibilisation de ses ressources aquatiques et à la promotion de la pêche de loisir.

Alors, l'an prochain c'est décidé : vous aussi, venez vous initier ou partager cette activité de pleine nature !

Toutes nos félicitations aux pêcheurs émérites, classés par catégories :

Concours adultes : Daniel Vie – Stéphane Bagot
Christophe Sergeant – Jean-Pierre Bagot – Alex Trullard.

Concours femmes : Fabienne Fontaine – Kim Pradines.

Concours jeunes : Noë Fuhrmann - Gabriel Flotte
Mathieu Rio - Victor Lourdin - Lora Pradines.





Vu à Coignières

Une belle vitrine associative



Plus de 500 visiteurs se sont déplacés au **Forum des Associations**, le 6 septembre, pour s'inscrire ou réitérer leur adhésion au sein des clubs sportifs et des associations culturelles, caritatives et de loisirs de la Ville. Vecteur de lien, ce sont quelque 40 activités qui sont ainsi initiées et pratiquées au sein des équipements et installations pluridisciplinaires de la commune. Cette saison voit la création, au sein du Coignières Foyer

Club, d'un cours de judo pour adultes, le jeudi de 20h15 à 21h45 au Gymnase, ainsi que celle d'un atelier poterie pour les ados et adultes, le lundi de 18h à 20h à l'Espace Alphonse Daudet.

L'ouverture de ces cours étant toute récente, les inscriptions s'effectuent au 06 72 25 11 48

cfc78@coignieres-foyer-club.org

www.coignieres-foyer-club.org





Vu à Coignières

Le patrimoine à l'honneur



L'église Saint-Germain d'Auxerre était le point de rencontre de la **Journée du Patrimoine**, organisée le 20 septembre par l'association paroissiale de Coignières/Saint-Rémy-l'Honoré.

Sur le thème « *Autour du clocher, quelques anniversaires* », le public était convié à découvrir une collection de timbres et d'enveloppes qui célébrait le 70^e anniversaire du « D-Day ».

La représentation symbolique des sculptures de la Crèche de Noël, conçues il y a tout juste 10 ans par les artistes de l'association Art'Coignières, constituait un autre temps fort de l'événement.

Enfin, dans le cadre du centenaire de la grande guerre, le monument érigé sur la place de l'église en hommage aux soldats défunts faisait l'objet d'une présentation historique, tout comme la stèle commémorative dédiée à l'équipage britannique de la Royal Air Force, tombé sur le sol communal il y a 7 décennies.



Bon plan shopping

Favoriser le pouvoir d'achat des consommateurs en relançant conjointement l'activité économique des enseignes de la Ville : voilà toute l'ambition de la quinzaine commerciale **Coignières Atout Prix**, initiée par la Municipalité et l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique de Coignières (APDEC).

Du 18 octobre au 2 novembre, de multiples promotions et réductions étaient ainsi proposées auprès de 98 magasins partenaires, dans les secteurs de l'alimentation, des services à la personne, de la mode, des loisirs, de l'hôtellerie et de la restauration, de l'automobile ou encore de l'équipement de la maison.

Cette opération s'accompagnait d'un jeu-concours d'une valeur de 2.000 €, répartis en 8 bons d'achat d'un montant de 250 €, à valoir auprès des commerces participants.

Saison après saison, cet événement dresse un bilan positif, en permettant, d'une part, aux consommateurs de bénéficier de prix attractifs et de découvrir de nouvelles offres, et aux commerçants d'attirer les chalands et de fidéliser leur clientèle.





Par le Maire Henri Pailleux

Une vigne et des ruches

Le terrain qui accueillera le futur vignoble a été recouvert de phacélies, fleurs dont les propriétés mellifères attirent les abeilles du rucher communal, pour la production d'un miel aromatique.

800 ceps de vigne et une cuvée « Clos Alphonse Daudet »

Nous nous sommes associés à l'association « Vignerons Franciliens Réunis » (VFR) qui encourage en Ile-de-France la plantation de vignes municipales. Aujourd'hui, il y en a 220 qui produisent des vins dont certains sont de qualité !

Il convient de savoir qu'au 18^e siècle, plus de la moitié des espaces cultivables de l'ancienne Seine et Oise était couverte de vignobles.

Un terrain a été aménagé sur l'arrière de l'Espace Alphonse Daudet pour accueillir, dans un premier temps, **un chai et 800 ceps de vigne** qui seront plantés en 2015.

Les quelque 1.000 bouteilles de production seront baptisées sous le nom de « Clos Alphonse Daudet » et entreposées dans la cave de la Mairie.

Une animation pédagogique autour des jeunes vignerons en herbe

L'un des objectifs recherchés est de créer une animation autour des écoles lors de la cueillette à l'automne et du

pressage, comme cela se fait dans toutes les communes ayant planté une vigne.

Création d'une association en perspective

Par ailleurs, deux ruches ont été mises en place en 2013 et elles ont déjà produit plusieurs kilos de miel. Il est envisagé d'en augmenter le nombre.

Une association va être créée pour l'exploitation de la vigne et des ruches ; si vous souhaitez y prendre part, **je vous invite à vous faire connaître en m'adressant votre candidature en Mairie.**

Elever une vigne et s'occuper de ruches exigent certaines connaissances. Aussi, à réception des candidatures et après création de l'association, des stages de formation seront proposés.





Réunion publique sur la défense de la CCE

Vendredi 5 décembre à 20h30, les Coigniériens sont conviés à la réunion publique organisée à l'Espace Alphonse Daudet par l'association de défense de la Communauté de Communes des Etangs (CCE).

Pour rappel, Coignières est rattachée à la CCE depuis le 1^{er} janvier 2014, aux côtés des communes de Maurepas, des Essarts-le-Roi, du Perray-en-Yvelines et des Bréviaires. Aujourd'hui, face au démantèlement de la CCE, préconisé par le Préfet de Région au profit d'un vaste ensemble intercommunal de 800.000 habitants, en lien avec la Métropole du Grand Paris et/ou l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'association se mobilise pour défendre son maintien en l'état actuel.

L'association, présidée par le Maire Henri Pailleux, compte de nombreux élus, dont les vice-présidents Paulette Deschamps, Maire du Perray-en-Yvelines, et Yves Maury, Maire des Bréviaires et président de la CCE, aux côtés du conseiller régional Didier Fischer et du conseiller municipal de Maurepas Michel Chappat, respectivement nommés secrétaire et trésorier. Cette réunion est un préambule à la **large consultation locale** qui sera initiée auprès des Coigniériens, **le dimanche 7 décembre de 8h à 20h**, au sein des bureaux de vote de la Mairie et de l'école Gabriel Bouvet. Une opération de porte-à-porte sera alors réalisée en amont par les membres de l'association au domicile de chacun des électeurs.



La Ville en habits de fête

A l'approche des fêtes de fin d'année, les résidents vont à nouveau rivaliser d'imagination et de créativité pour décorer et illuminer leurs maisons, terrasses et balcons, dans le cadre du **Concours de Décorations de Noël**, organisé par la municipalité.

Des dîners au restaurant et bouteilles de champagne récompenseront les plus jolies réalisations, qui contribuent à embellir la commune et créer un environnement féerique.

Le bulletin de participation est diffusé dans les boîtes aux lettres, et téléchargeable sur le site de la ville :

www.coignieres.fr



Recensement en perspective

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 15 février.

Concrètement, chaque foyer recevra la visite d'un agent recenseur, accrédité et tenu au secret professionnel, qui remettra des questionnaires imprimés (une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes au sein du foyer), en convenant d'un rendez-vous pour réceptionner les documents remplis.

Petite nouveauté : les foyers pourront dorénavant opter pour le recensement en ligne. Ce choix sera alors à préciser à l'agent recenseur lors de sa venue au domicile.

Info complémentaire :

www.le-recensement-et-moi.fr

Pour un tri encore plus efficace !

Le service Environnement de la Ville a réalisé une campagne de sensibilisation en faveur des emballages recyclables dans les sacs jaunes, en effectuant cet été une évaluation personnalisée du tri de chacun des foyers en habitat non collectif.

Au terme de cette analyse, quelques erreurs de tri récurrentes ont été relevées concernant certains emballages.

Ainsi, **les sacs et films plastique, les sachets et filets de fruits et légumes, les boîtes de fromage et pots de produits laitiers, les barquettes, gobelets, couverts, assiettes et pailles en plastique et emballages en polystyrène, ainsi que tous les objets en plastique doivent impérativement être jetés avec les ordures ménagères, dans les sacs blancs**, et non dans les sacs jaunes.

Voilà de quoi parfaire votre geste d'éco-citoyen au profit d'une valorisation optimisée de vos déchets !

En cas de doute, n'hésitez pas à télécharger la fiche « Mémo Tri » sur le site de la ville à la rubrique « Environnement et cadre de vie / collecte des déchets » ou contacter « Info Tri » en Mairie au 01 30 13 17 68.





Télex



Bougez avec le bus

Pour vos déplacements interurbains, outre la classique ligne de cars 411 en lien avec la Gare de la Verrière, Coignières est également desservie par les lignes de bus n° 11, qui assure la liaison avec Montfort

l'Amaury, et n° 89 qui relie aux villes de Saint-Quentin-en-Yvelines, Rambouillet et Nogent-le-Roi.

Renseignements : www.transdev-idf.com

Cash Express

L'expert en achat-vente de produits d'occasion

Nouvellement implantée dans la zone commerciale « Le Forum » sur une superficie de 460 m², l'enseigne Cash Express propose aux particuliers l'achat et la vente de produits d'occasion dans de multiples univers : téléphonie, informatique, jeux vidéos, image & son, habitat, bijoux, musique et culture. Sur place, la vente des articles, en bon état de fonctionnement, s'effectue à partir d'une estimation au meilleur prix, réalisée par des spécialistes.

Le paiement est réalisé immédiatement en espèces, sur présentation de la carte d'identité du vendeur, dont la majorité est requise.

Côté acheteurs, Cash Express assure sécurité et garantie des produits vendus, qui sont testés en amont.

Renseignements complémentaires :

01 30 49 63 64 - www.cashexpress.fr



Jérôme Borel, directeur de la franchise Cash Express

Bienvenue aux Nouvelles Enseignes

*De nouveaux commerces s'implantent
régulièrement sur le territoire communal.
Leurs portes vous sont grandes ouvertes !*

BE TROC

Dépôt vente

Centre commercial « Le Forum »
09 72 47 63 67

DIGILAMP

Spécialiste luminaire et LED

24 RN10 - 09 82 54 99 66

HARLEY DAVIDSON

Concessionnaire motocycles

290 RN10 - 01 85 400 100

HORIZON RENOV'78

Rénovation habitat

38 RN10 - 01 30 56 43 11

LE DRUM SHOP

Instrument de musique - Spécialiste Batterie

Rue du Pont des Landes - 01 85 40 00 95

LE PHARE ST LOUIS

Crêperie

1 rue des Marais - 01 30 62 29 63

PRESTO

Snack

40-42 rue des Broderies

VENETA CUCINE

Cuisiniste

6 rue du Pont d'Aulneau - 01 30 62 22 92





Les décisions municipales majeures

Conseil Municipal du 19 Juin

- Reconduction, pour l'année 2014-2015, de la bourse communale en direction des familles ayant leur résidence effective à Coignières, et dont les enfants poursuivent leurs études au collège, au lycée ou dans un établissement d'enseignement supérieur, selon le montant du quotient familial, allant de 122 € à 228 €. (délibération adoptée à l'unanimité).
- Passation d'un contrat de prestation pour l'organisation d'une classe de neige avec enseignement de ski alpin et passage de test dans les Hautes-Alpes. (délibération adoptée à l'unanimité).
- Mise en place des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, et fixation de la participation des familles de la façon suivante :
 - Les familles des enfants des écoles maternelles de la Ville bénéficient de la gratuité de ce service.
 - La participation demandée aux familles par enfant fréquentant l'une des écoles élémentaires de la Commune est fixée à un montant forfaitaire de 72 €/an. Le règlement des participations pourra s'effectuer en trois versements, soit 24 € par enfant, à verser en octobre, janvier et mars de l'année en cours, voire un seul versement au mois d'octobre. En cours d'année scolaire, d'une part, un paiement partiel sera demandé pour les enfants arrivés en école dans le courant de l'année et d'autre part, après le premier trimestre, un remboursement d'une partie de la participation pourra être exceptionnellement accordé en cas de circonstance imprévue. De même, en cas d'inscription de plusieurs enfants par une même famille, une réfaction sera pratiquée sur le tarif de base, de 50 % pour le deuxième enfant, et de 75 % pour le troisième enfant et les suivants. Enfin, toute inscription impliquera pour les familles, le respect du règlement du service, ainsi que l'assiduité aux T.A.P. des enfants concernés. (délibération adoptée à la majorité et 6 voix contre).
- Fixation de la tarification des accueils périscolaires, à compter du 1^{er} septembre 2014, conformément au règlement du service de tarification du Centre d'accueil de Loisirs, de la manière suivante :
 - Matin (7h-8h35) : 1,20 € (classes maternelles et élémentaires)
 - Mercredi midi (11h30-12h30) : 0,80 € (classes maternelles et élémentaires)
 - Soir (16h30-18h30) : 2,23 € (classes maternelles avec goûter inclus) ; 1,76 € (classes élémentaires sans étude) ; 0,57 € (classes élémentaires avec étude). (délibération adoptée à l'unanimité).
- Fixation des tarifs de l'Accueil de Loisirs « La Farandole », à partir du 1^{er} septembre 2014, à partir du barème de quotients familiaux, allant de 4,87 € à 9,35 € la journée entière pendant les congés, et de 3,24 € à 6,22 € en période scolaire de 11h30 à 18h30 – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Allocation d'une subvention exceptionnelle à la classe « théâtre » du collège de la Mare aux Saules, d'un montant de 700 € pour l'achat de costumes et octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant respectif de 1.500 € et 800 €, à l'association « Vivre Ensemble nos Cultures à Coignières » (AVECC) et au club des nageurs de Saint-Quentin-en-Yvelines, lequel accueille les résidents de Coignières. (délibérations adoptées à l'unanimité).
- Maintien de la taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique et calculée selon la superficie exploitée par ces supports - (délibération adoptée à l'unanimité).
- Décision de procéder, en section de fonctionnement, à un virement de crédit de 18.000 €, du compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs », sur le compte 6541 « Créances admises en non valeur ». (délibération adoptée à la majorité, 5 voix contre et 1 abstention).
- Motion pour la préservation et le maintien du périmètre et de l'équilibre de la Communauté de Communes des Etangs (CCE). Rejet de toute idée ou proposition de rattachement éventuel ou à venir, directement ou indirectement, à la Métropole du Grand Paris ainsi qu'à l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Demande à l'Etat, représenté par le Préfet de Région ou le Préfet des Yvelines, de ne pas porter atteinte au périmètre ou à l'équilibre de la CCE dans sa composition actuelle et donne tous pouvoirs au Maire pour faire valoir et défendre les intérêts de la CCE, au besoin en justice. (délibération adoptée à l'unanimité).

Conseil Municipal du 25 septembre

- Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal. (délibération adoptée à l'unanimité).
- Vœu pour la défense des départements. Le Conseil Municipal affirme son opposition ferme à la suppression du Conseil Général, son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents, au rôle essentiel du Conseil général des Yvelines en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités, et son souhait que l'État concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale. Il s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France et appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour se joindre à cette démarche. (délibération adoptée à la majorité et 6 abstentions).
- Désignation de Jean-Pierre Sevestre, titulaire, et Thiéry Chabas, suppléant, pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site (C.S.S.).



Télex

pour le site de dépôts pétroliers de Coignières.
(délibération adoptée à l'unanimité).

- Fixation à 4 du nombre de représentants titulaires du personnel et à 4 du nombre de représentants suppléants au sein du Comité Technique.
(délibération adoptée à l'unanimité).
- Signature d'une convention tripartite avec le Conseil Général des Yvelines et les bénéficiaires d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.), pour le compte de la commune, dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir.
(délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation de la Convention d'objectifs et de financement / Contrat « enfance et jeunesse » proposée par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.
(délibération adoptée à l'unanimité).
- Avis défavorable et opposition totale au Projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (S.R.C.I.) établi par le Préfet de la Région Île-de-France, dans sa version présentée le 28 août 2014 à la Commission Régionale de la Coopération Intercommunale, en ce qui concerne l'intégration des communes de Coignières et Maurepas, au projet de constitution d'un nouvel ensemble intercommunal Essonne-Yvelines. Donne tous pouvoirs au Maire pour défendre et faire valoir les droits et intérêts de la Communauté de Communes des Etangs (CCE).
(délibération adoptée à l'unanimité).



Les prochains conseils municipaux se dérouleront
mardi 25 novembre et
vendredi 12 décembre à 20h45,
dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Le Carnet des Coigniériens

- Bonheur -

24/06/2014	BOUBAKER Seif
11/07/2014	HADDAD Redouane
17/07/2014	GAUDET Lyam
22/07/2014	KESSAS Mélina
27/07/2014	NEZALI Farid
29/07/2014	JOMBATI SEMEDO Clayton
06/08/2014	DRAME Amara-Sekou
10/08/2014	AHDADA Zayneb
10/08/2014	DANEK Martin
13/08/2014	SCHIEL L'HELGUEN Erwan
14/08/2014	GOMES Alyson
21/09/2014	PHILIPPOT Victoire
26/09/2014	ALFRED-LIENARD Malya
28/09/2014	KAZADI MUNYIKA Isma'il
06/10/2014	FERREIRA DA SILVA Julien
08/10/2014	BAPTISTA Diogo
09/10/2014	PÉROU Victoria
17/10/2014	BA Maimouna
20/10/2014	ZHANG-GALLET Flora

- Félicitations -

09/05/2014	Franck CHARPENTIER et Mario FLAVIANO
19/07/2014	Corinne DELANNOY et Johan JOLIER
13/09/2014	Leila ACHOURI et Michel PRONIER
27/09/2014	Fatimata DIARRA et Silima SAGNA

- Regrets -

24/06/2014	LOEMBET MACAYAT Bienvenu, à l'âge de 55 ans
19/07/2014	VAUCELLE Marie, née MARROCCQ, à l'âge de 85 ans
19/08/2014	BERTIC Auguste, à l'âge de 87 ans
27/10/2014	RACKIN Henri, à l'âge de 83 ans



Ce bulletin d'information donne un espace d'expression aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

La Communauté de Communes des Etangs doit vivre !

Dans le cadre de la loi sur le redécoupage intercommunal, le préfet de la région Ile-de-France a proposé à la fin du mois d'août une nouvelle carte de l'intercommunalité. Elle entérine l'éclatement de la communauté de communes des Etangs (CCE) à laquelle est rattachée Coignières depuis le 1^{er} janvier 2014.

En effet, les communes de Maurepas et de Coignières rejoindraient dans ce projet un vaste ensemble intercommunal de 800 000 habitants à cheval sur les départements des Yvelines et de l'Essonne, tandis que les communes des Essarts-le-Roi, du Perray-en-Yvelines et des Bréviaires seraient absorbées par Rambouillet (communauté de communes Plaines et Forêts d'Yvelines).

Notre groupe **Coignières pour Tous** refuse la logique des entités intercommunales gigantesques où la demande de proximité de nos concitoyens passerait par pertes et profits. Dans un monde en pleine évolution, une communauté de communes à dimension humaine, comme l'est aujourd'hui la CCE avec ses 38 000 habitants et son caractère à la fois rural et urbain, est un gage de stabilité.

La **CCE** dispose, dans sa configuration actuelle, des moyens pour répondre aux besoins de sa population, investir dans le développement de services publics de qualité et envisager un projet de territoire ambitieux.

Cela est aujourd'hui remis en cause par le projet du préfet de région. L'intérêt de Coignières n'est pas de se perdre dans un vaste ensemble où notre voix ne sera plus entendue, mais bien de continuer, en concertation avec nos quatre partenaires, à prendre en main notre destin.

Par conséquent, nous n'acceptons pas :

- de perdre la gestion de l'urbanisme au profit d'une agglomération qui pourrait nous imposer des constructions dont nous ne voudrions pas,
- la reprise obligatoire de l'endettement des autres communautés d'agglomération membres de la nouvelle entité, notamment celui de la CASQY (400 millions d'euros) ce qui se solderait par une forte augmentation de nos impôts locaux,
- un éloignement définitif du centre de décision qui ferait perdre la relation de proximité entre les habitants et leurs élus,
- la transgression de la loi que constitue la proposition du préfet. En effet, rien n'oblige la CCE à rejoindre une entité intercommunale d'au moins 200 000 habitants : son siège n'étant pas dans l'unité urbaine de Paris (Art. 10, loi MAPTAM).

Cette position est partagée avec le groupe **Coignières Démocratie**. Nos deux groupes municipaux, ainsi que des élus et des citoyens des quatre autres communes, sont à l'initiative, sur proposition de Didier Fischer, de la constitution d'un collectif de défense qui a pris forme, début septembre, d'une **Association de défense de la CCE**.

Henri Pailleux en assure la présidence avec à ses côtés, comme vice-présidents, **Paulette Deschamps** (maire du Perray) et **Yves Maury** (maire des Bréviaires et président de la CCE), ainsi que **Didier Fischer** (conseiller régional d'Ile-de-France, secrétaire) et **Michel Chappat** (conseiller municipal de Maurepas, trésorier).

Nous vous invitons à nous rejoindre pour que la CCE vive.

Nous pourrions en débattre lors d'une grande réunion publique d'information au théâtre Alphonse Daudet de Coignières, **vendredi 5 décembre à 20h30**. Cette réunion précéderait la consultation de la population que nos deux groupes organiseront le dimanche 7 décembre à Coignières.

A Coignières, le 18 octobre 2014

Vos élus du groupe Coignières Pour Tous : Didier FISCHER, Madeleine ANDREANI, Thiéry CHABAS, Patricia MONTOUT-BELLONIE, Alain OGER, Catherine BEDOUELLE

Allier solidarité et efficacité, dans l'intérêt général : notre mission de service public

Qualité de vie, convivialité, solidarité. Ces trois valeurs guident au quotidien les actions que nous initions et développons au service de nos concitoyens, du petit enfant au jeune, des parents aux grands-parents, des salariés aux retraités, des sportifs et artistes amateurs aux talents reconnus à Coignières.

Dans un contexte économique et budgétaire contraint, ce défi est de plus en plus exigeant, et le rôle du service public municipal d'autant plus essentiel.

Améliorer l'offre en matière de santé, accompagner les premiers pas de nos tout-petits, ouvrir nos équipements de loisirs à tous les écoliers pour contribuer à leur épanouissement, favoriser l'accès au travail de nos résidents, ou encore renforcer la sécurité dans nos quartiers, sont des projets que nous avons portés et qui sont aujourd'hui opérationnels sur la commune.

C'est ainsi que le nouveau centre médical, dont la qualité du service et de l'accueil sera renforcée, ouvrira très prochainement au public pour ses premières consultations. Ce pôle de santé abrite depuis quelques mois le Centre de Protection Maternelle et Infantile, qui a été entièrement réaménagé pour prodiguer des soins et une écoute en direction des futures mamans et des tout jeunes enfants. A quelques mètres de la structure, le multi-accueil « Arc-en-Ciel » a ouvert ses portes aux jeunes parents, pour proposer, à des tarifs extrêmement modiques, la garde modulée de leur nourrisson et bambin jusqu'à 4 ans, dans une ambiance chaleureuse, sécurisante et bienveillante.

Dans les écoles, avec les nouveaux rythmes scolaires instaurés depuis la rentrée, les enfants des classes maternelles et élémentaires ont dorénavant la possibilité de s'initier à un large panel d'activités artistiques, sportives et ludiques, qui sont encadrées par des professionnels à leur écoute.

En matière d'emploi, parallèlement à l'organisation de son 12^e forum, la ville met désormais en ligne sur son site une plateforme de CV anonymes ouverte exclusivement aux Coigniériens, à destination des recruteurs, afin de favoriser la non-discrimination à l'embauche.

Enfin, la municipalité vient de déployer sur son territoire un système de vidéo-protection qui agit au service des libertés et de la première d'entre elles : la sécurité de ses concitoyens.

Toutes ces actions illustrent notre engagement à faire de Coignières une ville agréable à vivre et solidaire, attachée à sa diversité, sociale, culturelle et générationnelle. Une ville qui agit pour l'avenir de tous, et qui veille particulièrement à celui de ses enfants et petits-enfants.

**Très sincèrement,
Dominique Cathelin
Premier Adjoint au Maire**

Alphonse Théâtre Daudet

Samedi 6
et Dimanche 7
décembre
à 17h



La Farce du Cuvier & La Farce de Maître Pathelin

Par la Compagnie de l'Elixir

*Deux pièces comiques du Moyen-Âge,
drôles et enlevées, qui mêlent musique et chansons,
à partager en famille et avec les amis.*

Spectacle Jeune Public à partir de 7 ans
Durée : 1h30 - Tarif unique : 6 €
Renseignements et réservations : 01 30 62 36 00
theatrealphonsedaudet.fr